LES IDÉES ET LES FAITS

COUP D'ŒIL QUOTIDIEN

Le P. Victor Delaporte

La douloureuse nouvelle de la mort du P. Delaporte n'a point été une surprise pour ses amis qui connaissaient le triste état de sa santé. Depuis de longs mois, il n'était plus, comme lui-même l'écrivait, « qu'une pauvre loque humaine ». L'artério-sclérose dont il était atteint et qui avait commencé par lui enlever l'usage de ses jambes remontait lentement, impitoyablement lui otant peu à peu toute possibilité de mouvement. Mais ce pauvre corps ruiné contenait une intelligence vigoureuse et claire, une âme ardente et fière, un cœur ferme et joyeux. Quand j'ai eu l'occasion de le revoir il y a environ trois ans, il était déjà réduit à la plus complète impuissance physique. Il fallait le porter dans son fauteuil, à la table du réfectoire, à son bureau et on n'imagine pas l'entrain et la verve avec lesquels il se remettait pour « la manœuvre » aux mains de son dévoué confrère et infirmier.

Le P. Delaporte était alors à l'asile Saint-Yves, rue de la Barbais, à Rennes. Au cours d'un rapide voyage en Bretagne, je m'étais arrêté là pour quarante-huit heures. Et, durant ces deux jours, j'allais le matin et dans la journée passer quelques heures auprès de lui. On avait le cœur un peu serré de le voir si malade. Mais il avait une telle animation, un tel entrain, une telle gaieté qu'on riait bientôt à deux comme entre amis les mieux portants du monde.

Je l'avais quitté avec le pressentiment que nous ne nous reverrions plus en ce monde. Et, en effet, son état longtemps stationnaire s'était aggravé il y a quelques mois. Je l'avais appris par un ami commun et en lui écrivant aux environs du premier de l'an, je le priais de me donner de ses nouvelles par son « dévoué infirmier ». Et, ce fut, en effet, le dévoué « infirmier » qui, sous sa dictée me répondit. Et certes, ce n'était pas une lettre de malade ordinaire.

Bonne et vaillante année ! disait-il entre autres choses, et comme vous le demandez pour moi, heureuse, *humanum dico*... Votre lettre ressemble, comme une lettre peut le faire, à vos bonnes apparitions du dimanche dans ma chambre haute des *Etudes*... Nous avançons ! Si vous le Seigneur aide nos derniers temps, vous dans vos travaux, moi dans mes souffrances ordinaires.

Et après quelques détails sur un ami commun de la région dont les épreuves l'apitoyaient, un mot sur les miens, une saillie gracieuse sur la *France Illustrée*, dont il était le collaborateur, il ajoutait :

Saints année encore, et vive le Seigneur dans notre âme et dans notre pays ! je vais essayer de signer *proprio manu*. »

Et en effet, au-dessous de ces lignes vaillantes, sa main rebelle avait tracé en caractères tremblants, mais lisibles encore, cette signature que longtemps j'avais connue si ferme et si droite. C'était hélas ! le dernier « autographe » du cher P. Delaporte. Et ma dernière lettre n'a eu pour réponse que le télégramme qui m'annonçait la fin des souffrances de ce glorieux fils de saint Ignace.

On a vu plus haut l'allusion du P. Delaporte à mes apparitions dans la chambre haute des *Etudes*. Il logeait alors dans la grande maison de la rue Monsieur dont la persécution a chassé les vaillants rédacteurs des *Etudes*. Il y avait là toute la phalange des meilleurs écrivains de la Compagnie de Jésus, le P. de Scesalis, le P. Martin, le P. Burnichon, le P. Chérot, le P. Préliot, le P. Bruckee le P. de Rochemontelx, le P. Sommevojel. Je cite des noms au courant de la plume. J'en oublie sans doute.

C'est là que le dimanche en quittant les parloirs de la Visitation et des Oiseaux je venais faire un bout de causerie avec le P. Delaporte. Mais la maison abondait en visiteurs illustres. J'y ai vu quelquefois *M. Paul Bourget*, mais sans savoir s'il venait pour quelqu'un des Pères ou pour la bibliothèque qui était tout en haut, au bout d'une des grandes galeries sur lesquelles à chaque étage s'ouvraient les chambres des religieux, chambres modestes s'il en fut, et sommairement meublées : un bureau, une petite bibliothèque, et, dans une alcôve dissimulée par un grand rideau, un lit.

La chambre du P. Delaporte était justement tout en haut, à côté de la bibliothèque. On l'avait placé là pour le soustraire autant que possible aux bruits de la maison. Car le moindre bruit, la nuit, lui causait de cruelles insomnies. Et là au moins il n'avait pas de voisin au-dessus de lui. Mais on n'échappe pas à tout. Sa fenêtre donnait sur un beau jardin, un vrai parc, celui de M. Cochin. L'été surtout, c'était charmant. Seulement, dans ce parc, il y avait un paon. Et les cris désagréables de cet oiseau faisaient du P. Delaporte le plus malheureux des hommes. M. Cochin l'apprit sans doute par François Coppée. Et un beau jour le paon fut envoyé ailleurs. M. Cochin a dû avoir pour cette bonne action une belle lettre du P. Delaporte !

Parmi les visiteurs illustres dont je parlais tout à l'heure le grand et cher Coppée était un des plus fidèles. Il avait pour le P. Delaporte une véritable vénération. René Bazin aussi était des amis du vaillant religieux. Edmond Biré ne venait jamais à Paris sans faire plusieurs visites au P. Delaporte. Je parle de ceux que je connaissais. Il y en avait d'autres et je disais plaisamment au P. Delaporte qu'au fond sa cellule de Jésuite était une petite succursale de l'Académie.

Dans les commencements de son mal, il pouvait encore descendre régulièrement pour sa messe en s'aidant de la rampe et d'une canne. Puis il fallut l'appui d'un bras solide. Mais un jour il ne put même pas se tenir debout à l'autel. Et il dut renoncer à descendre au réfectoire. Il était invalide pour tout de bon. C'est à ce moment que la persécution vint le chasser de la rue Monsieur, et il commença à travers la France de douloureuses étapes qui, après l'avoir conduit au collège de Laval, puis à celui de Vannes, finirent enfin par le faire échouer à l'asile Saint-Yves, où il a été entouré, grâce à Dieu, de tous les soins, de tout le dévouement, de toute la paix morale que ses frères pouvaient lui assurer.

Me voici à la fin de ces souvenirs personnels du P. Delaporte, et je n'ai encore rien dit de son œuvre littéraire. Elle a été cependant, par son abondance, par sa variété, par sa beauté, tout à fait remarquable. Ce n'est pas à nos lecteurs que nous pouvons l'apprendre. Quelle bibliothèque de famille catholique ne possède ses admirables *Récits et Légendes* ! Tout à l'heure, en les parcourant, je suis tombé sur la *Mourante*, où, en quatre fortes et douces strophes, le P. Delaporte dit la mort d'une sainte religieuse du Sacré-Cœur :

Avec le Corps du Christ et l'onction bénite,
La malade était forte et priait doucement.
Le chrétien juste et pur sait bien que l'agonie
N'est point la fin de tout, mais le commencement.
Le moment va sonner ; l'humble sœur immobile
Attend les yeux ouverts sur un grand crucifix,
A son front en sueur portant se meurt débile,
Elle murmure : « Au nom du Père, au nom du [Fils... »

Et comme pour partir vers les saintes demeures,
Se levant à demi dans un suprême effort,
Simple à cette heure-là, comme à toutes les heures,
La mourante sourit et dit : *Vive la mort !*

C'était sa propre mort à lui que, d'avance, le P. Delaporte décrivait là !

Qui n'a lu son *Chagrin d'enfant*, si actuel, hélas ! Il rencontre un écolier de dix ou douze ans, qui pleure sur le bord du chemin. Il lui demande la cause de ses pleurs. Et l'enfant lui explique que le maître d'école a congédié le bon Dieu, a décloué le crucifix, et qu'il aurait mieux aimé être puni. Et le poète, continuant, dit :

Le vent soufflait alors ; des bouleaux aï des aunes
Tombaient en frissonnant des flots de feuilles [jaunes ;
Et sortant du brouillard comme d'une prison,
Le soleil s'éleva du fond de l'horizon.
Par-delà les bouleaux, les aunes et les frênes,
Rebout et s'éclairant de ces splendeurs sereines,
La croix du vieux clocher rayonnait dans les cieux.
Je dis à l'écolier : « Enfant, lève les yeux.
Vois le signe du Dieu qui nous sauva et nous aime.
Ce signe éblouira les hommes de blasphème ;
Au souffle, au moindre mot du Dieu toujours [vivant,
Ces hommes tomberont comme la feuille en vent.
Tiens ton âme fermée au mensonge éphémère,
Reste bon, sois fidèle au *Credo* de ta mère.
Crois en saint Evangile et fais ce que tu crois. »
. . . . . .
L'enfant ne pleurait plus et regardait la croix.

Mais il faudrait trop citer pendé du *Liseron*, et celle du *Rouge-gorge* et le lyrique combat de Ripeche le Vendéen qui, armé de la hache qu'on lui a donné pour sauver sa vie en abattant la croix de son village s'adosse à cette croix et fait tête aux *Bleus*, seul contre une bande féroce, meurt en embrassant la croix ; et l'exploit de la grande paysanne de Boynes, la grand'mère de Louis Veuillot, qui, hache en main à la tête des femmes du village, pendant que les hommes se cachent, barre aux révolutionnaires l'entrée de l'église qu'elle sauve de leur brigandage.

Dans ce genre de petits poèmes lyriques, le P. Delaporte a aussi publié un volume : *A travers les âges*, composé de morceaux sur les grandes figures et les principaux faits de l'histoire et où on trouve maintes page d'une réelle beauté.

Le lecteur connaît le théâtre du P. Delaporte qui a été de nos jours l'inépuisable ressource de nos collèges, de nos patronages, de nos cercles chrétiens. Il ne comprend pas moins d'une quinzaine de volumes en vers. Quelques-uns sont de courts impromptus ou mystères sur nos grandes fêtes religieuses, sur nos anniversaires historiques, sur quelque grande figure de notre religion ou de notre pays. Mais la plupart sont de vrais drames historiques animés d'un réel mouvement scénique et pleins parfois de nobles et fières beautés. On sait la difficulté de ce genre de composition tant à cause de la qualité du public qu'à cause de la rareté des bons acteurs. J'en ai entendu plusieurs. Et j'ai été plus d'une fois réellement empoigné par la beauté de la situation et la fière noblesse des sentiments. Et du reste les nombreuses éditions de ces volumes du théâtre du P. Delaporte disent assez haut le succès qu'il a rencontré auprès du public chrétien.

Que dirons-nous maintenant de l'œuvre en prose du P. Delaporte qui ne soit d'avance connu du lecteur ? Elle est considérable, non seulement par son abondance, mais encore par sa variété, son intérêt et son mérite. Il laisse de belles et intéressantes biographies et monographies : *Le Monastère des Oiseaux, le P. Le Tallec, suave, docteur, Jésuite; la Société de Marie Réparatrice, le Comte de la Villebois-net, le Roi martyr, un Patron chrétien et apôtre.*

Il laisse surtout une collection d'études littéraires et critiques dont plusieurs resteront classiques, tels par exemple ses deux volumes de *Causeries littéraires* qui ont un chiffre imposant d'éditions, son volume sur la *Rime française*, qui n'a pas eu moins de succès, ses *Classiques païens et chrétiens*, son petit volume sur *l'Apothéose de Renan*, ses trois volumes sur *l'Art poétique de Boileau*, d'après Boileau et ses contemporains, son volume sur *le Merveilleux dans la littérature française*.

A l'asile Saint-Yves, déjà bien malade, il a préparé et publié son admirable volume sur *les Petits enfants*, qui est le recueil le plus varié, le plus riche, le plus intéressant qu'on possède sur la psychologie de l'enfant. On se demande comment, dans son misérable état de santé, il avait pu recueillir et mettre en œuvre une telle richesse de trouvailles littéraires, de textes et de faits sur l'enfance de tous les pays et de tous les temps. C'est que de ses premières fonctions de professeur il avait gardé pour les enfants une tendresse tout apostolique. Et puis, il avait avec cet âge charmant une véritable affinité de nature. Il avait de l'enfant la spontanéité, la droiture, la simplicité, et la grâce. Et c'était un contraste charmant que la vigueur de cet esprit et la fraîcheur de cette âme de religieux.

Sa grande passion littéraire était Louis Veuillot. L'autre semaine, justement à l'occasion de l'anniversaire de l'illustre fondateur de l'*Univers*, nous relisions dans les *Causeries littéraires* du P. Delaporte le chapitre consacré à Louis Veuillot. L'étude inspirée par la publication du septième volume de la *Correspondance* du grand écrivain traitait de Louis Veuillot spécialement comme épistolier. Mais de la spécialité où le P. Delaporte le mettait au premier rang sans exception, il avait vite fait de passer à la « généralité » et de parler de l'écrivain dont les lettres complétaient si bien le caractère et la gloire.

Et on sentait pour ainsi dire à chaque ligne de l'article, que pour lui la gloire et le nom de Veuillot, c'était une question de « famille ».

Tout ce que nous venons de dire du P. Delaporte, comme poète et comme écrivain, montre bien ce qu'était l'homme et le religieux. Chez lui, l'homme faisait honneur à la religion et le religieux faisait honneur à l'homme. Il était le plus humble et le plus exact des religieux, le plus simple et le meilleur des hommes. Nul ne pouvait le connaître sans éprouver pour lui le double sentiment de l'affection et du respect. Et son exemple comme sa parole enseignaient à tous ceux qui l'approchaient le double amour qui inspira toute sa vie, l'amour de Dieu et de la France.

L. NEMOURS GODRÉ.

POUR LE MOIS DE MAI

HISTOIRE CRITIQUE DES ÉVÉNEMENTS DE LOURDES
par M. le chanoine BERTRIN
L'exemplaire, 4 fr. 50 ; franco, 5 fr. 00

L'ŒUVRE DE LOURDES
Dr BOISSARIE
L'exemplaire, 3 fr. 50 ; franco, 4 fr. 00

LES APPARITIONS DE LOURDES ET LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE
Abbé BORDEDEBAT
L'exemplaire, 2 fr. 00 ; franco, 2 fr. 25

UN MIRACLE D'AUJOURD'HUI
Chanoine BERTRIN
L'exemplaire, 1 fr. 50 ; franco, 1 fr. 65

LOURDES (Les Apparitions) Simple récit
Elégante brochure de 64 pages, couverture bleue
L'exemplaire, 0 fr. 20 ; franco, 0 fr. 25. — Les 10, 1 fr. 75 ; franco, 2 fr. — Les 50, 7 fr. 50 ; franco, 8 fr. 25. — Le 100, 12 fr. 50 ; franco, 13 fr. 50. — Le 1.000, 100 fr. — Port en sus.

En vente à la Librairie de la **Croix du Nord**
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)
— LILLE —

Nos Petits "Bleuseux"

Comment des hommes honorés, dont on ignore la « profession », s'enrichissent en poussant à la fraude de pauvres enfants. — Que faire contre ce mal ?

Qui ne s'est offert, au cours de quelque excursion en Belgique, le délicieux plaisir de bourrer sa valise et ses poches d'exquis cigares et d'allumettes moins inflammables que celle de la régie ? Qui n'a savouré le charme angoissant de ces quelques secondes, — un siècle ! — où l'on défile sous le regard inquisitoir des préposés ? Cela s'appelle, en droit, d'un vilain nom : fraude, et, pour une pareille fantaisie, qui n'est en somme que coquetterie de voyageurs, un risque, tout comme un professionnel de la contrebande, une comparution, toujours désagréable, en police correctionnelle, quelques jours de prison, et l'amende fixe de 500 livres, sans sursis possible, qui, décimes en sus, forme une « douloureuse » de 625 francs.

L'erreur profonde de notre législation fiscale est dans ce nivellement des pénalités, dans cette tarification uniforme, invariable, égalitaire, qui confond les actes les plus dissemblables. A ramener ainsi le délit de fraude à une simple question d'argent et à ne considérer que la matérialité du préjudice subi par le Trésor public, sans tenir compte ni de la moralité ni de l'intention du délinquant, nos textes commettent un véritable contre-sens, car il est impossible, en bonne justice, de séparer le fait coupable du coupable lui-même.

Or, il y a fraude et fraude, comme il y a fagots et fagots. Pour beaucoup de gens, pour tout un monde qui en vit, elle est un métier fort lucratif. Songez que le café vert paie 1 fr. 46 au kilog pour entrer en France, et que le droit est de 2 francs pour une livre de café torréfié ; quant au tabac et aux allumettes, nul n'ignore leur bon marché de l'autre côté de la frontière... Pour exploiter de façon intensive cette source facile de bénéfices, il s'est constitué une vaste organisation à forme commerciale, qui a, comme toute Industrie, ses patrons et ses ouvriers : les uns engagent leurs capitaux, dirigent les opérations et écoulent les marchandises, parfois fort loin, dans la Somme, dans l'Oise, et jusque dans les environs de Paris ; les autres, pour un salaire très variable, « passent les charges », travaillent nuit et jour, vrais prolétaires de la fraude.

Nombreux sont les enfants embauchés dans le personnel de la contrebande. A cela, rien d'étonnant : là comme ailleurs ils se paient moins cher ; ils ont, en outre, l'énorme avantage de ne courir aucun risque et d'échapper à toute répression. L'article 66 du code pénal permet de déclarer qu'ils ont agi sans discernement, ce qui leur évite la prison ; jamais, le tribunal ne les envoie en correction... ils encourent bien la traditionnelle amende de 500 fr., mais elle ne les gêne guère, et pour cause. C'est ainsi que des centaines d'enfants sont chaque jour employés à ce triste métier par des maîtres-fraudeurs ou par des parents indignes.

Est-il besoin de dire quelle perversité précoce engendre chez ces petits un tel apprentissage avec les fréquents séjours dans les cabarets bordnes de la frontière, les contacts de la route, la promiscuité des fraudeurs et des filles, les conversations malsaines, les pires exemples ? Le jeune contrebandier est dans un perpétuel état de mal : il est en révolte constante contre la société, car, — et c'est là le grave danger, — la fraude est un délit d'habitude : on ne vole que par occasion, il fraude par profession, et tous les jours. A l'âge où la crainte du gendarme ou de « Monsieur l'agent » est, pour tant de gamins, le commencement de la sagesse, il est dressé à la haine du douanier. Il perd, s'il l'a jamais acquise, toute notion du bien et du mal, du respect de la loi et du principe d'autorité. Enfin, c'est l'habitude trop tôt prise de la vie au grand air, des gains illicites, de la paresse en un mot. Les petits cheminots de la frontière ne pourront jamais s'habituer au dur labeur de l'usine ni se plier aux exigences du travail industriel. Il est permis d'affirmer que, chez eux, la fraude est une forme pathologique du vagabondage.

Une action énergique contre un véritable péril social s'impose donc de toute nécessité.

Il conviendrait, tout d'abord, de prendre les mesures indispensables pour arracher l'enfant à son déplorable milieu, et cela dès les premières manifestations du mal ; quand l'habitude est acquise, nul remède n'est plus efficace. Or, l'administration et les parquets répugnent à traduire devant les magistrats de si jeunes prévenus. On vit bien, un jour, une fillette de cinq ans amenée par les douaniers à la maison d'arrêt, menottes aux mains : les protestations que souleva cette arrestation n'empêchèrent personne à recommencer. Et pourtant, les fraudeurs de 7 à 8 ans ne sont pas rares, et j'ai pu entendre l'un d'eux — il avait huit ans — protester à l'audience de sa conversion et s'écrier : « Monsieur le Président, mais je ne fais plus la fraude depuis un an ! »

Si l'heureuse institution des tribunaux spéciaux pour enfants que préconisent M. Deschanel, M. Cruppi, etc., etc., était enfin établie chez nous, la répugnance dont je parle n'aurait aucune raison d'être. Pourquoi, en attendant, la loi n'organiserait-elle pas une procédure analogue à celle qu'adopta la loi du 11 avril 1908 contre la prostitution des mineurs, — autre forme pathologique du vagabondage, — admonestation au premier délit, puis injonction aux parents, et, en cas de récidive, comparution devant la chambre du conseil qui, sans décision d'ordre pénal, aviserait aux mesures d'éducation ?

Il faut aussi frapper à la tête, c'est-à-dire punir rigoureusement ceux qui sont les vrais coupables, les parents et les entrepreneurs de fraude. Notre législation permet de les atteindre comme complices et de lever infliger le tarif ordinaire de la contrebande : quelques jours de prison, deux mois au maximum après récidive. C'est insuffisant, et une aggravation de la pénalité serait, à mon avis, très efficace. Je voudrais davantage encore et je souhaite la création d'un nouveau délit, sanctionné par des châtiments sévères, celui d'emploi habituel de mineurs à la fraude, analogue au délit d'emploi habituel d'enfants à la mendicité.

Avec de telles armes, il incomberait à la douane de dépister les maîtres-fraudeurs et de les traduire à la barre de la justice. Actuellement elle ne s'en occupe guère, tous ses efforts se concentrent sur la surveillance de la route. Elle arrête les porteurs ; en fait, les entrepreneurs ne sont jamais ou presque jamais poursuivis. Sans doute, le personnel restreint dont elle dispose ne lui permet pas des recherches délicates et longues qui, seules, pourraient aboutir : l'organisation d'une police de sûreté douanière obvierait à cette difficulté, et nulle objection ne peut être présentée à son sujet. Il est odieux que les « salariés de la fraude », que les petits soient exposés à tous les coups et passent en prison une bonne partie de leur existence, tandis que les gros échappent à toute répression et amassent impunément une fortune assez rondelette.

N'était-il pas opportun de dénoncer l'exploitation de l'enfance et les vices de ce patronat contre lequel, jusqu'ici, aucune voix ne s'était élevée ?

P. DRILLON.

A PROPOS DE LA Grève des Tisserands à LILLE

Une Causerie-Conférence de M. Maurice Vanlaer au Musée Social à Paris

Des annales du **Musée Social**, de Paris, numéro de Mars, nous extrayons le compte rendu ci-après :

Sous la présidence de M. Hébrard de Villeneuve, conseiller d'Etat, membre du Comité de direction du Musée social, M. Maurice Vanlaer, professeur à la Faculté Libre de Droit de Lille, a donné le 17 février une causerie-conférence sur la Grève du Textile à Lille.

Prenant la parole, M. Maurice Vanlaer commence par rappeler brièvement les principaux épisodes de la grève qui a sévi dans l'industrie lilloise du tissage pendant le dernier trimestre de l'année 1909, et s'efforce ensuite de déguger quelques enseignements de cette grève. Il est à remarquer que cette grève, bien qu'elle ait duré 72 jours et qu'elle portât sur une population ouvrière nombreuse, n'a pas cessé un seul instant d'être pacifique : cela tient en grande partie à ce que la politique y fut bannie complètement étrangère, en raison de ce que les syndicats ouvriers qui l'ont conduite appartenaient à des opinions politiques à fait différentes. N'est-il pas permis de penser que le meilleur moyen d'exclure la politique des questions professionnelles consiste de ne pas laisser à un seul parti politique le monopole des organisations syndicales ?

Purement professionnelle, la grève de Lille a-t-elle été un de ces conflits que la divergence d'intérêts entre patrons et ouvriers rend quasi inévitables à certaines époques et dont la solution reste toujours difficile ? On en peut douter, et il est permis de croire, au contraire, que le conflit aurait pu être évité et résolu en quelques heures si les patrons lillois étaient résolument hostiles à l'unification du tarif qui fit l'objet de la grève, les ouvriers lillois auraient peut-être abandonné sans trop de peine cette question de principe, moyennant des avantages plus positifs tels qu'une augmentation de salaires. Or, les patrons étaient tout à fait disposés à accorder cette augmentation. Il y avait donc en la matière, tous les éléments voulus pour une transaction, qui aurait satisfait tout le monde à Lille, et qui n'a cependant abouti qu'après une grève de plus de deux mois.

Comment expliquer ce long retard qu'ont mis les parties à s'entendre ? Il y a plusieurs raisons, dont quelques-unes sont d'un ordre trop délicat pour qu'il soit possible de les exposer. Contentons-nous de signaler qu'il y a entre l'industrie du tissage à Lille et l'industrie du tissage dans les autres parties de la région du Nord, une solidarité qui ne permet pas aux organisations locales de rester complètement indépendantes les unes des autres. Peut-être doit-on considérer cependant, comme une des causes principales de la grève et de sa longue durée, le refus opposé par le syndicat patronal d'entrer en rapport officiellement avec les syndicats ouvriers ; le fait que les ouvriers se trouvaient répartis entre deux syndicats d'opinions et de tendances différentes n'a point paru aux patrons une sauvegarde suffisante. Il serait peut-être sorti d'une simple conversation une entente immédiate, et, à ce point de vue, on ne peut que regretter que l'expérience n'ait point été faite.

A la suite de cette intéressante communication, plusieurs auditeurs ont pris la parole, notamment M. Raoul Jay et M. Lemire, député du Nord.

La Croix du Nord *insère les Annonces légales et judiciaires de MM. les Officiers ministériels. Elle serait reconnaissante aux Lecteurs et Amis qui voudraient bien lui confier ces insertions.*

Bureau des annonces de la « Croix du Nord » 1, Rue des Sept-Agaches (Grand'Place), Lille.

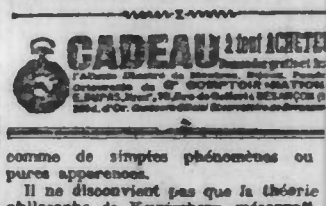

Balmès

et la philosophie moderne

Jusqu'ici nous avons étudié Balmès comme apologiste et comme moraliste. Il nous reste à examiner en lui le philosophe. Les erreurs des systèmes philosophiques accrédités de son temps n'échappèrent pas à sa vigilance. Ce fut surtout pour les réfuter qu'il composa sa *Philosophie fondamentale*.

Voulant « déblayer le terrain et préparer un champ libre à des études plus élevées », il écarte de la route de la philosophie le système de Condillac. Ce philosophe avançait qu'on pouvait tirer d'une *seule sensation* l'ensemble des connaissances humaines. Balmès démontre que ce système est non seulement contraire à l'expérience, mais encore antiscientifique. Il n'existe pas de sensation où les autres puisent leur certitude. Il est vrai qu'une seule sensation ne suffit pas toujours à l'appréciation vraie de l'objet senti, et que les sens se prêtent un concours mutuel ; mais ce fait n'assigne à aucun d'eux la prééminence. « Si, pour se former une idée vraie des grandeurs et des distances, au moment où ses yeux s'offrent à la lumière, l'aveugle de naissance a besoin du secours du tact, nul doute qu'un homme en qui se développerait pour la première fois le sens du toucher ne dût pareillement s'aider de la vue, jusqu'à ce qu'il eût appris à fixer les rapports de la sensation avec l'objet, et par la sensation, à connaître les propriétés de cet objet même. » Il fait observer aussi que, même en admettant que cette sensation première existât, elle serait impuissante à rien fonder dans l'ordre intellectuel, la sensation étant profondément distincte de la pensée. De plus, les sensations ne peuvent, par elles-mêmes, fonder aucune certitude scientifique. Comment, d'un fait contingent, faire sortir des vérités nécessaires ? (1) Condillac, unissant progressivement sa statue, et tirant d'une seule sensation l'ensemble des connaissances humaines, lui fait l'effet de « ces prêtres qui, de l'intérieur de l'idole où ils s'étaient cachés, rendaient leurs oracles trompeurs ».

Le système de Condillac n'était guère plus en renom du temps de Balmès ; néanmoins, il continuait à « discréditer la philosophie ». C'en était assez pour que celui-ci entreprît de le mettre une bonne fois « hors de cause », et de « venger » par là « les droits de la raison humaine ».

Il n'en était pas de même du système de Descartes. La philosophie espagnole, aussi bien que la philosophie française, était encore infestée de cartésianisme. Il fallait une maîtrise philosophique plus qu'ordinaire pour se hasarder à attaquer de face cette doctrine. Balmès n'hésita pas : le point de départ de la philosophie cartésienne lui parut, de prime abord, d'une fausseté choquante. Afin de mieux en montrer le vice, le philosophe espagnol distingue les vérités *réelles* et les vérités *idéales*, appelant vérités *réelles*, les faits ou « ce qui existe », vérités *idéales* « l'enchaînement nécessaire des idées ». « *Je suis*, c'est-à-dire *j'existe* ; voilà une vérité réelle, un fait. *Ce qui pense existe*, voilà une vérité idéale, puisqu'on n'affirme pas qu'il y ait quelqu'un qui pense ou qui existe : en d'autres termes, puisqu'on affirme un rapport entre la pensée et l'être. Aux vérités réelles correspond le monde réel, le monde des existences ; aux vérités idéales, le monde logique, celui des possibilités. »

Ces préliminaires posés, Balmès considère encore comme une chose indiscutable que les vérités de l'ordre sensible ne s'élèvent à l'ordre scientifique que par leur combinaison avec les vérités idéales. Or, en constatant le fait de la pensée et de l'existence, Descartes ne s'aperçut point qu'il passait *de l'ordre réel dans l'ordre idéal* : « *Je pense*, disait-il, s'en tenir là, c'était réduire toute sa philosophie à une simple intuition de la conscience ; il voulait faire quelque chose de plus ; il voulait raisonner, et par nécessité il s'aida d'une vérité idéale : *Ce qui pense existe*. Mais en avait-il le droit » ? C'est ici que Balmès entre plus profondément dans la discussion de la méthode de Descartes. Il se demande ce que le philosophe français aurait pu répondre à cette question : « Votre enthymème est le même chose que ce syllogisme : Tout ce qui pense existe ; or, je pense, donc, j'existe. Mais ce syllogisme, dans la supposition du doute universel, lequel implique jusqu'à la négation de l'existence, est inadmissible ; comment savez-vous que tout ce qui pense existe ? — La pensée suppose l'existence. — Et cela, comment le savez-vous ? — Ce qui ne pense point n'agit pas. — Et cela encore, comment le sait-on ? Si vous supposez que l'on doute de toute chose, que l'on ne sait rien, on ne peut admettre comme vrais les principes énoncés ; en d'autres termes, vous portez atteinte à la supposition du doute universel, vous sortez de la question. Que si l'un de ces principes doit être admis sans preuves, pourquoi n'admettez-vous point, sur-le-champ, votre propre existence, vous affranchissant ainsi du travail de la prouver par un enthymème. En second lieu, comment savez-vous que vous pensez ? Ne pourrait-on pas opposer cet argument au vôtre : « Rien ne peut exister sans penser ; or, vous doutez de votre existence, puisque vous cherchez à la prouver ; donc, vous n'êtes point certain de penser. » (2)

Après avoir ainsi « exécuté » la méthode de Descartes, et affirmé que « considéré comme un véritable *raisonnement* ce principe ne paut se soutenir », Balmès fait montre vis-à-vis de la *personne* d'une indulgence que bien peu ont su lui consentir au même degré. Non content de laisser inattaquée la droitura de ses intentions, il s'efforce d' « interpréter » sa pensée, ne pouvant croire que cet esprit *lucide et pénétrant* n'ait point aperçu la faiblesse de son raisonnement. Il fera dire au philosophe français : « Je pense, et je sens ma pensée d'une manière qui ne me permet ni doute ni incertitude ; donc je suis, c'est-à-dire le sentiment de ma pensée me fait certain de mon existence. » Et il conclut : « Ainsi Descartes ne présente point son principe comme un enthymème, mais comme la constatation d'un fait qui lui semble le premier dans l'ordre des faits, et lorsque de la pensée il infère l'existence, ce n'est point par une déduction proprement dite ; il l'établit comme un fait contenu dans un autre fait, exprimé par un autre, ou, pour mieux dire, identique à un autre. » (3)

Envisagé de la sorte, le principe de Descartes n'est plus insoutenable. En effet, la conscience, en nous attestant notre pensée, nous atteste indirectement le sujet pensant, non pas en nous révélant sa nature, mais simplement en nous le signalant comme un fait. Cette pensée, telle qu'elle nous est attestée, n'est pas abstraite, mais bien concrète, individuelle, existant dans un sujet, et c'est de la sorte que la conscience la perçoit (4).

Balmès, sans se laisser arrêter à une condescendance exagérée pour un homme dont la méthode était répréhensible, mais les intentions et même les résultats immédiats louables, entreprit donc la tâche délicate de rectifier la pensée du philosophe français. Il est certain que le principe de Descartes, étayé par de nombreuses explications, peut présenter un sens susceptible d'être accepté ; mais si l'on tient compte des déclarations antérieures faites dans le *Discours de la méthode*, nous nous retrouvons en présence du doute absolu qui, convenons-en, ferme la voie à toute conciliation. Ce point de vue, d'ailleurs, a été suffisamment signalé par Balmès pour qu'on ne puisse pas l'accuser de partialité à l'égard du cartésianisme.

Balmès est plus nettement encore l'antagoniste de Kant qu'il n'est celui de Descartes. Il attaque surtout la philosophe de Kœnigsberg dans la formule nouvelle qua celui-ci donne au principe de contradiction. Ce principe étant la condition *sine qua non* « de toute certitude, de toute vérité, de toute connaissance », il importait grandement de savoir si Kant pouvait légitimement substituer à son énoncé commun : « Il est impossible qu'une chose soit et ne soit pas en même temps » cet autre énoncé : Un attribut qui répugna à un sujet ne convient pas à ce sujet ».

La discussion est longue ; elle nous semble assez bien résumée dans ces quelques lignes du chapitre XX, où l'écrivain espagnol signala la note franchement idéaliste de la nouvelle formule : « Comme criterium universel, dit-il, la formule commune est plus exacte : celle du philosophe allemand restreint le principe au rapport de sujet et d'attribut, et, par conséquent, elle l'enferme dans l'ordre purement idéal, puisque ce principe n'a de valeur, dans l'ordre réel, que par une *sorte* d'extension. Or, cette extension, la formule ordinaire ne l'exige pas ; en disant : l'être exclut le non-être, elle embrasse l'ordre idéal et l'ordre réel, et présente à la fois l'impossibilité des jugements et des choses contradictoires. » Balmès montre aussi comment la théorie de Kant sur l'*espace* renouvelle l'idéalisme, en tant qu'elle refuse à l'étendue toute réalité, considérant les choses et leur disposition dans l'espace comme de simples phénomènes ou pures apparences.

Il ne disconvient pas que la théorie philosophe de Kœnigsberg méconnaît le fait l'expérience et conduit directement au système de Fichte (5).

En présence de ces erreurs philosophiques et d'autres encore, Balmès éprouve le besoin de proclamer hautement la nécessité d'une autorité capable de maintenir la raison dans ses justes limites. Le rationalisme protestant continuait de saper l'édifice dogmatique traditionnel de l'Eglise, Kant n'avait-il pas dit que la raison n'avait d'autre juge que la raison elle-même ? Aussi les écrits de Balmès, comme par manière de réaction, accusent-ils une certaine tendance au fidéisme et au traditionalisme. Mais il ne faudrait pas arguer que ce fut là le fond de la doctrine du philosophe espagnol. Dans l'exposition qu'il fait du système de Descartes, il émet ces paroles remarquables au sujet des réformateurs : « Dominés par leur idée, ils l'expriment avec une telle énergie qu'elle semble n'admettre aucune modification. Ils prévoient la lutte, c'est pourquoi ils concentrent leurs forces sur l'idée qu'ils veulent faire triompher. A leurs adversaires qui disent : « Ce est absolument faux », ils répondent : « Cela est vrai d'une manière absolue. » Exagération pour exagération. N'est-ce point là l'histoire de toutes nos querelles ?

Ces quelques réflexions donneront la raison de certaines expressions un peu fortes de certaines « tonalités » trop accentuées dans la réfutation qu'il fait des erreurs philosophiques. Mais loin d'admettre, avec les traditionalistes, que sans le magistère traditionnel, le monde spirituel nous est totalement inconnu, il reconnaît la puissance originaire de la raison à découvrir le vrai, lui assignant pour « limites » les critères de certitude (6).

R. LASOR.

(1) *Philosophie fondamentale*, t. I, chap. v.

(2) *Op. cit.*, chap. XVII : Principe de Descartes.

(3) *Ibid.* Balmès n'hésite pas à affirmer que le doute de Descartes était « une supposition, une fiction, rien de plus ». (Chap. XVIII, Principe de Descartes, suite, p. 136.)

(4) Cf. ZIGLIARA, *Summa philosophica*, lib. I, Logica, *De conscientiæ testimonio*, § 6.

(5) *Op. cit.*, t. II, ch. XVII, Opinion de Kant.

(6) *Op. cit.*, t. I, ch. III-XXIV.